



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 MARS 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0086**

Objet : Prestation de broyage des déchets verts sur le Plateau des Petites Roches

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 58  
Pouvoirs : 14  
Absents : 0  
Excusés : 16  
Pour : 72  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**11 AVR. 2022**

et affichage le

**11 AVR. 2022**

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 mars 2022.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Claude BENOIT à Michèle FLAMAND, Philippe BAUDAIN à Anne-Françoise BESSON, Patricia BELLINI à Cédric ARMANET, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Henri BAILE, Sophie RIVENS à Martin GERBAUX, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Martine VENTURINI à Franck SOMME

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



Par délibération n° DEL-2019-0410 en date 29 novembre 2019, le Conseil communautaire du Grésivaudan a adopté à l'unanimité le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La gestion de proximité des déchets verts, qui correspond à une valorisation directe de ceux-ci dans les jardins, est un des axes de réflexion du PLPDMA.

Pour diversifier l'offre aux usagers et répondre aux différents besoins de gestion des déchets verts, Le Grésivaudan souhaite expérimenter, dans un premier temps sur le Plateau des Petites Roches, des solutions complémentaires à la subvention pour l'achat de broyeur mutualisé et la mise à disposition de broyeurs thermiques en mairie. Les nouveaux services seraient :

#### **Un service de broyage à domicile :**

Cette prestation est déléguée à l'association d'insertion Solid'Action. Le Grésivaudan leur met à disposition un broyeur thermique. La maintenance est gérée par Solid'Action et les pièces de rechange refacturées à prix coûtant au Grésivaudan. La prise de rendez-vous des usagers est réalisée par Solid'Action qui organise au mieux la tournée pour limiter les déplacements entre les interventions. La facturation à l'usager se fera via la carte de déchetterie. Solid'Action est équipé d'un terminal qui leur permet d'entrer les prestations effectuées. Le Grésivaudan est en charge de la facturation. L'usager doit conserver le broyat chez lui et organiser le tas de branches pour faciliter la prestation.

Facturation à l'usager : 50 € / prestation de broyage + 40 €/h de manutention si les branchages ne sont pas accessibles facilement avec le broyeur.

#### **Un service de broyage gratuit lors des permanences de déchetterie mobile**

La prestation est assurée par Solid'Action avec le broyeur fourni par la collectivité. Les usagers apportent leurs branches sur une zone dédiée à proximité de la déchetterie mobile pour une session de broyage et repartent avec le broyat. Le service est proposé gratuitement sur réservation afin de limiter l'attente.

La maintenance est gérée par Solid'Action et les pièces de rechange refacturées à prix coûtant au Grésivaudan.

#### **Un service de mise à disposition de broyeur électrique :**

Le Grésivaudan met à disposition 2 broyeurs électriques capables de broyer des branchages allant jusqu'à 5 cm de diamètre (prix à l'achat = 1 200 € TTC). Ils permettront de répondre aux besoins des usagers dont le jardin est inaccessible en voiture ou pour qui la manipulation du broyeur thermique est compliquée.

La prise de rendez-vous et la maintenance sont gérées par Solid'Action. Les pièces de rechange sont refacturées à prix coûtant au Grésivaudan.

Facturation à l'usager : 20 € la journée



Ainsi, sur le Plateau des Petites Roches, les solutions seraient :

| <b>Tableau récapitulatif</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Aide à l'achat d'un broyeur par regroupement de foyers                                  | Dossiers et subvention traités par Le Grésivaudan   | Jusqu'à 500 € versés par Le Grésivaudan  |
| Prêt/Location d'un broyeur thermique entre la commune et l'utilisateur                  | Matériel fourni par Le Grésivaudan<br>RDV et prêt assurés par la commune                                | Facturation par la commune à l'utilisateur : 30 € la journée   |
| Prestation de broyage à domicile  | Matériel fourni par Le Grésivaudan<br>Prise de RDV / Broyage / Petit entretien assurés par Solid'Action | Facturation à l'utilisateur : 50 €/prestation + 40 €/h si l'accès aux branches est inaccessible au broyeur |
| Prestation de broyage gratuite sur une plateforme en parallèle de la déchetterie mobile | Matériel fourni par Le Grésivaudan<br>Prise de RDV / Broyage / Petit entretien assurés par Solid'Action | Facturation à l'utilisateur : gratuit  |
| Prêt/Location d'un broyeur électrique   | Matériel fourni par le Grésivaudan<br>Prise de RDV / Petit entretien assurés par Solid'Action           | Facturation à l'utilisateur : 20 € la journée  |

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- **D'expérimenter ces mesures sur une période de 6 mois à l'issue desquels des ajustements seront réalisés afin d'optimiser au mieux le projet en fonction des retours.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **28 MARS 2022**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**